

## Voiture autonome : moins de morts mais plus d'avocats !

La plupart des constructeurs automobiles et leurs équipementiers travaillent d'arrache-pied pour développer des véhicules dont la conduite devient progressivement automatique. Volvo, par exemple, vise un objectif de zéro mort ou blessé grave d'ici 2020 dans un accident impliquant un véhicule récent de sa marque. Pour cela, le constructeur suédois compte sur des technologies parfaitement opérationnelles : alerte en cas de somnolence ou de franchissement de ligne, gestion des distances de sécurité, détection et évitement d'obstacle, freinage d'urgence, etc. Bref, de quoi supprimer les facteurs humains tels que fatigue, alcool ou conduite dangereuse qui sont la cause de 80 % des accidents de la route et des 3 400 morts annuels en France.

Depuis 1968, la Convention de Vienne sur la circulation routière interdisait la circulation de véhicule autonome en Europe. Elle indique en effet « *que le conducteur doit à tout moment être maître de son véhicule* ». C'est terminé. Cette réglementation a été modifiée le 23 mars dernier pour autoriser la circulation de véhicules à délégation de conduite sur les routes des pays adhérents.

Mais en cas d'accident, qui est responsable ? Le conducteur qui piquait un roupillon et n'a pas réagi pour reprendre les commandes à temps ? Ou le constructeur dont le système a buggé, ou tout simplement fait un choix discutable ? Car la logique numérique est parfois très éloignée de la logique humaine. Exemple : vous êtes au volant sur une route à double sens. Vous respectez la vitesse limite. Derrière vous, un automobiliste impatient et sa petite famille franchissent la ligne blanche pour vous dépasser. En face, une voiture en pilote automatique ne peut éviter la collision d'au moins un des deux véhicules. Son radar détecte que la voiture du chauffard comporte quatre passagers. Vous êtes seul. Son algorithme décide alors de percuter votre voiture, pour minimiser le nombre de victimes potentielles...

Pour l'instant, le monde de l'automobile semble face à un vide juridique. Il y a quelques jours, j'expliquais ce cas de figure à ma nièce qui s'identifia immédiatement au conducteur scrupuleux. Sa réaction fut textuellement : « *Mais Fuck la Google car* » ! Je me suis dit qu'elle avait le sens de la synthèse cette petite...



CHRISTIAN GLADIEUX